

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 1/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mélange de solvants

UFI: XEJH-E9RC-HA2K-WYK6

Code du produit: 2341107

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: Diluant. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Détails du distributeur :

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

Angers - 02 41 48 21 21; Bordeaux - 05 56 96 40 80; Lille - 0800 59 59 59

Lyon - 04 72 11 69 11; Marseille - 04 91 75 25 25; Nancy - 03 83 22 50 50

Paris - 01 40 05 48 48; Toulouse - 05 61 77 74 47

bnpc@chru-nancy.fr

<http://www.centres-antipoison.net/>

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 2/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Catégories de danger	Mentions de danger
Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux)
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: **Mélange de solvants**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6 - C7, iso-alcanes, n-alcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane;

Acétate d'éthyle; Acétone; n-Hexane

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Indications complémentaires:

-

Conseils de prudence— généraux:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 3/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

Conseils de prudence– prévention:

- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233** Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P260** Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.
- P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence– intervention:

- P301 + P310 + EN CAS D'INGESTION:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.
- P331**
- P362 + P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370 + P378** En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.
- P391** Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence– Stockage:

- P405** Garder sous clef.

Conseils de prudence– Élimination:

- P501** Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Indication de danger détectable au toucher: nécessaires à la distribution aux consommateurs.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants: pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

2.3. Autres dangers

La formation d'un mélange vapeur/air explosif est possible.

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique: Mélanges des substances suivantes et de substances non dangereuses.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 4/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

Composants dangereux

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Catégories de danger	Mentions de danger	Quantité en %
Hydrocarbures, C6 - C7, iso-alcanes, n-alcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35	921-024-6	-	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336 H411	≥50 - <70
Acétate d'éthyle* Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475103-46	205-500-4	141-78-6	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336 EUH066	≥30 - <50
Acétone* Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	200-662-2	67-64-1	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336 EUH066	≥10 - <20
n-Hexane* Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480412-44	203-777-6	110-54-3	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Repr. 2 STOT RE 1 Aquatic Chronic 2	H225 H304 H315 H336 H361f H372 (système nerveux) H411	≥1 - <2,5

*avec limite d'exposition

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état convulsif.

Inhalation: Le blessé doit être posé au repos à l'air fraîche. Si le patient ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si cela est facile à faire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter rapidement un médecin.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Date de révision: 17. 10. 2025

Page: 5/(16)

La protection de premiers secours: Aucune spécification individuelle

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux:

Le dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures peuvent apparaître en cas de combustion incomplète.

5.3. Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial:

Conformément aux mesures de lutte contre l'incendie en vigueur. Appareil de respiration.

Plus d'informations:

Les vapeurs peuvent former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. A récupérer séparément.

Les eaux d'extinction polluées et les résidus de combustion sont à éliminer conformément aux règlements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.

Une ventilation suffisante doit être assurée.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 6/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêcher toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations.
Avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner les déversements afin d'éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, les cours d'eau, les canalisations et le sol.

Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées. Récupérer le liquide libre par pompage. Contenir le reste ou de petites quantités avec un matériau absorbant les liquides non combustibles (sable, gel de silice, liant acide, liant liquide universel). Placer dans un récipient fermé et correctement étiqueté. Éliminer conformément aux réglementations locales.

La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement.

Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques et des liquides inflammables.

Une ventilation adéquate doit être assurée.

Tenir à l'écart de la chaleur radiante et des flammes nues.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Utiliser un équipement antidéflagrant.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail.

Température de conservation: non déterminé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques et des liquides inflammables.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 7/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.
Tenir à l'écart des acides forts, des alcalis forts et des agents oxydants, des rayons du soleil..
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.
Tenir hors de portée des enfants.
Température de conservation: pas de données.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Diluant. Utilisation par les consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail
(Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

Nom de la substance	Numéro CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Notes
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Acétate d'éthyle	141-78-6	400	1400	-	-	TMP n°: 84 FT n°: 18 Année: 1983
Acétone	67-64-1	500	1210	1000	2420	TMP n°: 84 FT n°: 3 Année: 2007
n-Hexane	110-54-3	20	72	-	-	Observations: R2 TMP n: 59,84 FT n°: 113 Année: 2007

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

- a) La protection des yeux/du visage Lunettes de protection avec écrans latéraux (EN 166).
Veiller à ce que les stations de lavage oculaire soient proches de l'emplacement du poste de travail.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 8/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

- b) La protection de la peau
i. Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
Temps de pénétration: >480 min.

Pour un contact à court terme:

Matériau: butilkaucsuk. Temps de percée 15 min,
épaisseur de la couche: 0,7 mm.

Matériau: nitril. Épaisseur de la couche: 0,12 mm.

Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Le mode d'emploi du fabricant et les conditions d'application doivent être respectés.

- ii. Autres

- c) La protection respiratoire

Vêtements de protection.

Dans des conditions normales, cette protection n'est pas nécessaire. En cas de dépassement des limites d'exposition, une protection respiratoire avec un filtre à particules est recommandée.

En cas de concentration élevée ou d'exposition prolongée, un respirateur indépendant de l'air ambiant est nécessaire.

- d) La protection contre les risques thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|--|
| a) État physique: | liquide |
| b) Couleur: | incolore |
| c) Odeur: | caractéristique |
| d) Point de fusion/point de congélation: | aucune donnée |
| e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 63°C |
| f) Inflammabilité: | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| g) Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non explosif, mais la formation d'un mélange explosif gaz/vapeur/air est possible. |
| h) Point d'éclair: | -26°C |

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 9/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

- | | |
|---|-------------------------------|
| i) Température d'auto-inflammation: | pas d'auto-inflammation |
| j) Température de décomposition: | aucune donnée |
| k) pH: | aucune donnée |
| l) Viscosité cinématique: | |
| à 40°C : | <20.5 mm ² /s |
| à 100°C : | aucune donnée |
| m) Solubilité | |
| Solubilité dans l'eau : | pas ou peu soluble dans l'eau |
| Solubilité dans d'autres solvants: | aucune donnée |
| n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | aucune donnée |
| o) Pression de vapeur (à 20°C): | 105 hPa |
| p) Densité et/ou densité relative: | 0.78 g/cm ³ |
| q) Densité de vapeur relative: | aucune donnée |
| r) Caractéristiques des particules: | aucune donnée |

9.2. Autres informations
Aucune donnée.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Il n'y a pas de danger connu. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable en conditions d'utilisation recommandées. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Il émet des vapeurs hautement inflammables. |
| 10.4. Conditions à éviter | Chauffage, source d'inflammation. |
| 10.5. Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de produits de décomposition dangereux. Gaz d'échappement dangereux: cf. rubrique 5. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6)

Orale:	LD ₅₀ (rat)	5620 mg/kg
Dermique:	LD ₅₀ (lapin)	> 20000 mg/kg
Inhalative:	LC ₅₀ (rat)	22.5 mg/L (4 h)

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 10/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

n-Hexane (CAS: 110-54-3)

Dermique: LD₅₀ (lapin) 3000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux)

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à une concentration de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Composants :

Acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6)

Poisson (Pimephales promelas): LC₅₀ 220 - 250 mg/L (96 h)

n-Hexane (CAS: 110-54-3)

Poisson (Pimephales promelas): LC₅₀ 2.1 – 2.98 mg/L (96 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun connu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Date de révision: 17. 10. 2025

Page: 11/(16)

12.4. Mobilité dans le sol	Aucun connu.
Mobilité dans l'eau:	Pas ou peu soluble dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ne contient pas de substances PBT ou vPvB à une concentration de 0.1 % ou plus.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à une concentration de 0.1 % ou plus.
12.7. Autres effets néfastes	
Effets environnementaux:	Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Classification des dangers liés à l'eau (Allemagne):	WGK 2 (AwSV)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 04 09*

Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 04 11*

Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Méthode de traitement des déchets recommandée : pas de données. Ne pas mélanger avec les déchets ménagers.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 01

Emballages en papier/carton.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 02

Emballages en matières plastiques.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 04

emballages métalliques

Fiche de données de sécurité
(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Date de révision: 17. 10. 2025

Page: 12/(16)

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 10*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, N.S.A. (Acétate d'éthyle; Hydrocarbures, C6 - C7, iso-alcanes, n-alcanes, composés cyliques, < 5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 (code de classification: F1)
14.4. Groupe d'emballage	II
Étiquettes de danger:	3
14.5. Dangers pour l'environnement	dangereux pour l'environnement
Polluant marin	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Quantité limitée / Quantité exceptée:	1L / E2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E
EmS:	F-E, S-E
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP
Catégorie Seveso : P5.c, E2.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 13/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

Le produit contient un composant précurseur d'explosif à déclarer (sur la base de l'annexe II du règlement (UE) 2019/1148) :
Acétone (CAS : 67-64-1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inapproprié ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2	H225	test du point d'éclair
Asp. Tox. 1	H304	calculée
Skin Irrit. 2.	H315	calculée
Eye Irrit. 2	H319	calculée
STOT SE 3	H336	calculée
STOT RE 2	H373	calculée
Aquatic Chronic 3	H411	calculée

Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 14/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 2

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADN	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	(Acute Toxicity Estimate) Estimation de la toxicité aiguë
BCF	(Bioconcentration Factor) Facteur de bioconcentration (FBC)
Bw	(Body Weight) Poids corporel
C&L	(Classification and Labelling) Classification et étiquetage
CAS	(Chemical Abstracts Service) numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique
CE	Communauté européenne
CLP	(Classification, Labelling and Packaging) Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	(Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction) Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA	(Chemical Safety Assessment) Évaluation de la sécurité chimique.
CSR	(Chemical Safety Report) Rapport sur la sécurité chimique
DBO	(Biochemical Oxygen Demand) Demande biochimique en oxygène:
DCO	(Chemical oxygen demand) Demande chimique en oxygène: .
DMEL	(Derived Minimal Effect Level) Dose dérivée avec effet minimum

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 15/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

DNEL	(Derived No Effect Level) Dose minimale pour un risque acceptable
ECHA	(European Chemicals Agency) Agence européenne des produits chimique
EC ₅₀	(Effective Concentration 50%) Concentration efficace 50% La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ErC ₅₀	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Ed ₅₀	(Effective Dose 50%) Dose effective 50%. La dose effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
ELINCS	(European List of Notified Chemical Substances) Liste européenne des substances chimiques notifiées)
ES	(Exposure Scenario) Scénario d'exposition
IARC	(International Agency for Research on Cancer) Centre international de recherche sur le cancer
IATA	(International Air Transport Association) Association Internationale du Transport Aérien
IMDG	(International Maritime Dangerous Goods) Code maritime international des marchandises dangereuses
LC ₅₀	(Lethal Concentration 50%) Concentration létale à 50%
LD ₅₀	(Lethal Dose 50%) Dose létale à 50%
LOAEC	(Lowest Observed Adverse Effect Concentration) Concentration minimale avec effet observé.
LOAEL	(Lowest Observed Adverse Effect Level) Dose minimale avec effet nocif observé
LOEC	(Lowest Observed Effect Concentration) concentration efficace la plus faible observée
LOEL	(Lowest Observed Effect Level) Dose minimale avec effet observé.
NOEC	(No observed effect concentration) Concentration sans effet observé
NOEL	(No observed effect level) Effet non observé
NLP	(No-Longer Polymer) Ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEL	(No Observed Adverse Effect Level) Effet non observé (nocif)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OECD	(Organisation for Economic Cooperation and Development) Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	(Persistent Bioaccumulative and Toxic) Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration) Concentration(s) prédite(s) sans effet
ppm	(parts/million) Parties par million
REACH	(Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	(Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail) Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SVHC	(Substance of Very High Concern) substance extrêmement préoccupante
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UVCB	(substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials) Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques
VOC	(Volatile organic compounds) Composés Organiques Volatils (COV)
vPvB	(Very Persistent and very Bio-accumulative) très persistant et très bioaccumulable
WEL	Limite d'exposition en milieu de travail

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)

Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 3

Date de sortie /dernière révision:
(Fabricant) - / 07. 11. 2022.

Date de sortie: 02. 06. 2023

Page: 16/(16)

Date de révision: 17. 10. 2025

Révision:

Rubrique	L'objet de changement	Date	Numéro de version
1-16.	Révision complète en raison d'un changement de composition.	08. 07. 2024	2
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:	31. 07. 2025	2.1.
2.	Identification du danger	17. 10. 2025	3
3.2.	Informations sur la composition/les composants		
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés		
11.	Informations toxicologiques		